

Programme et Budget 2026

Direction des finances (DFI)
Direction de l'administration et du cabinet (DACAB)
Direction des politiques,
de la régulation et des marchés (DPRM)



UPU | UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Programme et budget de 2026

Berne 2025

Table des matières	Page
Préface	5
Partie I – Contexte	7
1. Stratégie de l'UPU 2026–2029 (cycle de Doubaï) et Plan d'activités de Doubaï	9
2. Du Plan d'activités de Doubaï au Programme et budget de 2026	10
Partie II – Budget de 2026	13
1. Aperçu du budget de 2026 par but et par programme	15
2. Fiches de programme	17
3. Budget présenté par nature des charges et des produits	54
3.1 Charges relevant du budget ordinaire	54
3.2 Produits du budget ordinaire	56
3.3 Niveau des charges nettes de l'Union	56
Annexes	59
1. Système de financement du budget de l'Union	61
1.1 Introduction	61
1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l'Union	61
1.3 Fonctionnement des trois piliers	61
1.4 Détermination de la valeur de l'unité de contribution dans le cadre du système de financement du budget de l'Union	62
2. Contributions des Pays-membres	63
2.1 Introduction	63
2.2 Évolution des contributions dans le temps	63
3. Changements de classes de contribution par rapport au Programme et budget de 2025	64
4. Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2026	64

Préface

Depuis le Congrès d'Istanbul 2016, le document relatif au budget annuel de l'UPU (évoqué dans le Règlement financier de l'UPU sous le terme «Programme et budget») est élaboré en se fondant sur le plan d'activités quadriennal approuvé par le Congrès et est révisé chaque année, notamment pour tenir compte du plafond annuel applicable au budget ordinaire. L'élaboration du budget est sous-tendue par la définition de buts et d'un plan de travail et vise à s'assurer que ce dernier peut être financé.

La Stratégie de l'UPU 2026–2029 (cycle de Doubaï) et le Plan d'activités de Doubaï qui lui est associé ont été approuvés par le Congrès en septembre 2025 à cette fin précise. Ces documents exhaustifs comprennent non seulement des indicateurs de performance, des objectifs et une estimation des besoins en matière de financement, mais également des livrables et un calendrier détaillés. En ce sens, ils favorisent une plus grande efficacité grâce à une meilleure préparation en s'appuyant sur les méthodes de travail mises en place au Congrès d'Istanbul.

Le Programme et budget comprend des informations budgétaires détaillées sur les activités à entreprendre par l'organisation pour l'année à venir dans le cadre de chaque proposition de travail thématique, notamment des détails sur les moyens de financement des diverses initiatives, à savoir budget ordinaire ou fonds extra-budgétaires. Les objectifs à atteindre et les indicateurs mis en place pour évaluer les progrès accomplis en ce sens sont contenus dans le Plan d'activités de Doubaï et les propositions de travail thématiques associées. Ils ne sont pas reproduits dans le présent document.

Le présent document n'est pas simplement préparé pour répondre aux exigences du Règlement financier de l'UPU. Il est également destiné à fournir aux acteurs de l'UPU les informations essentielles dont ils ont besoin, dans un souci d'exactitude et de transparence quant à l'allocation des ressources humaines et financières aux diverses activités de l'Union.

Ce document est découpé en deux parties principales. La première partie présente le contexte général en présentant brièvement la Stratégie de l'UPU 2026–2029 (cycle de Doubaï) et le Plan d'activités de Doubaï ainsi que des explications sur la manière dont ces documents sont reflétés dans le Programme et budget. La deuxième partie comporte les principales informations sur le budget de 2026, y compris un aperçu du budget global et du budget spécifique à chaque programme (appelé «fiche de programme»), ainsi que la ventilation agrégée par type de charge et de produit.

Enfin, les annexes apportent des informations supplémentaires sur le système de financement du budget de l'Union et sur la répartition des Pays-membres en 2026 en fonction de leur classe de contribution.

Masahiko Metoki
Directeur général

Partie I – Contexte

1. Stratégie de l'UPU 2026–2029 (cycle de Doubaï) et Plan d'activités de Doubaï

Afin de répondre aux besoins des partenaires et de guider le secteur postal durant la période 2026–2029, l'UPU a conçu un cadre stratégique structuré de la manière suivante.

Vision de l'UPU Une société interconnectée, inclusive et durable, soutenue par un réseau postal innovant et intégré		
Mission de l'UPU Stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité, efficaces et accessibles, pour faciliter la communication entre les habitants de la planète en: – garantissant la libre circulation des envois postaux sur un territoire postal unique composé de réseaux interconnectés – encourageant l'adoption de normes communes équitables et l'utilisation de la technologie – assurant la coopération et l'interaction entre les parties intéressées – favorisant une coopération technique efficace – veillant à la satisfaction des besoins évolutifs des clients		
But 1 Exploiter le territoire postal unique dans un cadre réglementaire efficace	But 2 Renforcer l'écosystème postal mondial par l'innovation pour faciliter la communication et le commerce	But 3 Promouvoir le développement postal en renforçant la coopération et la régionalisation
Résultat stratégique 1.1 Cadres multilatéraux adaptés au marché et améliorés garantissant la fourniture de services postaux de qualité, accessibles, abordables et viables	Résultat stratégique 2.1 Produits et services postaux et solutions postales pour la chaîne logistique améliorés, centrés sur le client, innovants et fiables	Résultat stratégique 3.1 Infrastructure postale améliorée grâce à la coopération et à l'assistance technique
Résultat stratégique 1.2 Chaînes logistiques postales transfrontalières renforcées	Résultat stratégique 2.2 Capacité améliorée à diversifier les services, y compris en réponse aux évolutions du marché du commerce électronique	Résultat stratégique 3.2 Capacité postale renforcée des Pays-membres par le biais de la régionalisation
Résultat stratégique 1.3 Plates-formes améliorées de dialogue, de partage de connaissances et de sensibilisation	Résultat stratégique 2.3 Capacité améliorée du réseau postal à contribuer au développement socioéconomique et aux objectifs de développement durable des Nations Unies	
	Résultat stratégique 2.4 Collaboration renforcée avec les partenaires pour une croissance écosystémique	
Résultat d'appui 4.0: réalisation de la stratégie facilitée par le Bureau international		
Propositions de travail thématiques constituant le Plan d'activités de Doubaï 2026–2029		

2. Du Plan d'activités de Doubaï au Programme et budget de 2026

Le Plan d'activités de Doubaï 2026–2029 constitue la base du Programme et budget annuel approuvé par le Conseil d'administration (CA). De cette manière, un lien direct est établi entre la stratégie, les travaux détaillés prévus pour le cycle et le budget spécifique nécessaire à la mise en œuvre.

La structure du budget est en phase avec celle de la stratégie et du plan d'activités. Elle montre également la mesure dans laquelle chaque proposition de travail thématique intègre les trois buts stratégiques. La numérotation des propositions de travail thématiques dans le présent document est harmonisée avec le Plan d'activités de Doubaï et est non séquentielle.

De plus, conformément au Plan d'activités de Doubaï, les activités d'appui fonctionnel (ressources humaines, finances, logistique, appui informatique, conseil juridique, gouvernance et Cabinet) sont regroupées sous la rubrique «Fonctions d'appui» plutôt qu'attribuées à un but spécifique.

Le tableau ci-dessous présente une vue synoptique de toutes les propositions de travail thématiques (PTT) du Plan d'activités de Doubaï, avec des renvois directs au but stratégique correspondant et au Conseil chargé de leur mise en œuvre:

<i>PTT</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>	<i>But 1</i>	<i>But 2</i>	<i>But 3</i>	<i>Fonctions d'appui</i>
1	Développement et mise en œuvre des services physiques	Conseil d'exploitation postale (CEP)		60%	40%	
2	Développement des services logistiques intégrés et du commerce électronique	CEP	40%	60%		
3	Adressage	CEP	33%	34%	33%	
5	Transport	CEP	20%	40%	40%	
6	Sécurité et sûreté	CEP	20%	40%	40%	
7	Douanes	CEP	20%	40%	40%	
8	Activités de normalisation	CEP	20%	50%	30%	
10	Développement, intégration et mise en œuvre de la qualité de service	CEP	20%	50%	30%	
11	Évaluation et contrôle de la qualité de service et rapports	CEP	40%	20%	40%	
12	Gestion du Conseil d'exploitation postale	CEP	75%		25%	
15	Conseil en matière de politique et de régulation postales	CA	35%	50%	15%	
16	Gestion du Congrès et du Conseil d'administration – Questions de fond	CA	45%	35%	20%	
17	Gouvernance, élaboration et mise en œuvre de la rémunération intégrée	CA/CEP	40%	30%	30%	
18	Stratégie, planification et suivi	CA	33%	34%	33%	
19	Indice intégré pour le développement postal et analyse des données	CA	33%	34%	33%	
21	Examen des opérations et de la comptabilité	CEP	30%	35%	35%	
22	Transformation numérique	CA/CEP		60%	40%	
23	Inclusion commerciale	CA/CEP	50%	50%		

<i>PTT</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>	<i>But 1</i>	<i>But 2</i>	<i>But 3</i>	<i>Fonctions d'appui</i>
24	Intégration des objectifs de développement durable des Nations Unies	CA/CEP		100%		
25	Inclusion financière	CA		50%	50%	
26	Services financiers postaux	CEP		50%	50%	
27	Développement et coopération – Régionalisation et projets	CA	20%	20%	60%	
31	Appui administratif et fonctionnel	CA				100%
32	Relations extérieures et partenariats	CA				100%
33	Développement des produits – Philatélie	CEP		100%		
34	Comité consultatif et engagement des acteurs du secteur postal élargi	Comité consultatif (CC)	50%	50%		
35	UPU*Clearing	CEP	100%			
36	Distribution sur le dernier kilomètre	CEP	20%	50%	30%	
101	Développement et coopération – Aide d'urgence	CA	20%	20%	60%	
102	Cyber résilience du Bureau international	CA	25%	25%	50%	
205	Développement et coopération – Régionalisation	CA	20%	20%	60%	
301	Coopérative télématique (solutions du Centre de technologies postales)	CEP		50%	50%	
302	Coopérative EMS	CEP	30%	40%	30%	
303	Groupe «Interopérabilité immédiate»	CEP		100%		
305	Mécanisme de règlement des différends	CA	100%			
306	Renforcement des capacités juridiques des acteurs du secteur postal	CA	100%			
307	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service	CEP			100%	
308	Développement des activités des services postaux de paiement	CEP		50%	50%	

Partie II – Budget pour 2026

1. Aperçu du budget pour 2026 par but et par programme

Budget pour 2026 par but et source de financement

But	Budget ordinaire		Contributions volontaires		Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel	Autre	Total		Personnel	Autre	Total	
But 1	3 432 247	809 048	4 241 295		480 744	681 225	1 161 969	10 335 234
But 2	5 023 080	1 157 290	6 180 370		6 069 822	2 117 850	8 187 672	21 754 343
But 3	4 923 972	2 103 521	7 027 493		5 621 094	1 760 725	7 381 819	32 230 441
Appui fonctionnel	12 504 700	9 558 412	22 063 112		70 800	0	70 800	23 537 412
Total général	25 884 000	13 628 270	39 512 270		12 242 460	4 559 800	16 802 260	87 857 430

Budget pour 2026 par proposition de travail thématique et source de financement

Proposition de travail thématique	Budget ordinaire		Contributions volontaires		Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel	Autre	Total		Personnel	Autre	Total	
1	716 750	80 000	796 750		0	0	0	899 250
2	273 350	68 500	341 850		0	0	0	587 820
3	345 690	15 000	360 690		1 456 800	1 200 000	2 656 800	3 017 490
5	420 775	38 500	459 275		0	0	0	1 072 235
6	256 450	35 000	291 450		0	0	0	1 887 050
7	461 350	10 000	471 350		0	0	0	966 950
8	253 150	13 000	266 150		0	70 000	70 000	531 750
10	561 575	106 000	667 575		0	75 000	75 000	917 575
11	957 775	14 000	971 775		0	270 000	270 000	5 145 375
12	300 175	7 500	307 675		0	0	0	503 275
15	410 825	162 600	573 425		0	0	0	964 625

Proposition de travail thématique	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel	Autre	Total	Personnel	Autre	Total	Personnel	Autre	Total	
16	516 650	0	516 650	0	0	0	0	0	0	516 650
17	938 000	32 600	970 600	0	0	0	0	0	0	970 600
18	604 178	15 800	619 978	0	0	0	0	0	0	619 978
19	604 178	31 900	636 078	195 600	284 400	480 000	0	312 500	312 500	1 428 578
21	219 000	16 000	235 000	0	0	0	0	0	0	235 000
22	256 650	89 800	346 450	0	22 500	22 500	0	0	0	368 950
23	242 600	23 700	266 300	0	165 100	165 100	0	0	0	431 400
24	316 675	25 700	342 375	391 200	484 500	875 700	0	0	0	1 218 075
25	315 990	41 000	356 990	0	586 250	586 250	0	0	0	943 240
26	304 275	68 100	372 375	146 700	175 000	321 700	0	0	0	694 075
27	3 123 600	2 539 418	5 663 018	478 800	1 750 000	2 228 800	0	0	0	7 891 818
31	11 663 300	9 265 612	20 928 912	0	1 323 500	1 323 500	70 800	0	70 800	22 323 212
32	841 400	292 800	1 134 200	0	80 000	80 000	0	0	0	1 214 200
33	366 340	84 500	450 840	0	189 800	189 800	434 160	367 000	801 160	1 441 800
34	124 300	0	124 300	282 000	308 000	590 000	0	0	0	714 300
35	97 800	0	97 800	141 600	266 000	407 600	0	0	0	505 400
36	195 600	4 600	200 200	0	5 000	5 000	0	0	0	205 200
101	0	336 640	336 640	0	0	0	0	0	0	336 640
102	195 600	90 000	285 600	0	0	0	0	0	0	285 600
205	0	120 000	120 000	0	230 000	230 000	0	0	0	350 000
301	0	0	0	0	1 162 500	1 162 500	10 280 700	2 013 900	12 294 600	13 457 100
302	0	0	0	2 239 200	885 000	3 124 200	0	0	0	3 124 200

Proposition de travail thématique n° 2 – Développement des services logistiques intégrés et du commerce électronique

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Aider les opérateurs désignés à créer une chaîne de valeur postale entièrement intégrée de bout en bout qui soutiendra la croissance du commerce électronique par le biais d'une coopération efficace des opérateurs désignés, et entre les opérateurs désignés, les partenaires de la chaîne logistique et les acteurs du secteur postal élargi pour assurer la pleine réalisation des possibilités créées par le commerce électronique. Cela permettra aux opérateurs désignés, en leur qualité de plus grands fournisseurs de services de distribution au monde, de jouer un rôle majeur dans la distribution des envois issus du commerce électronique en offrant à leur clientèle des services postaux internationaux simples, fiables et abordables	CEP C 2

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)			
	D	P		G	D			P	G				D	P
1	4	9	1,75	68 500	341 850	0	14,4	0	11 250	245 970	0	0	0	587 820

Proposition de travail thématique n° 3 – Adressage

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Faire progresser le développement d'un adressage postal durable et inclusif par l'intégration des systèmes d'information géographique et l'appui à la transformation numérique des opérateurs désignés et des régulateurs, tout en maximisant la contribution de l'adressage à l'accès amélioré aux services de base, y compris les services postaux garantis Développer un centre d'excellence pour les données de codes postaux par l'amélioration et la promotion de l'utilisation des outils d'adressage pour la clientèle. Cela sera réalisé grâce à une qualité, une saisie et une validation améliorées des données et à d'autres initiatives. Les propositions de travail visent aussi à utiliser les normes existantes et nouvelles de l'UPU ainsi que la base de données Universal POST*CODE® DataBase pour contribuer à l'élaboration de normes, d'outils et d'applications basés sur le géocodage	CEP C 2

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)						
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)							
	D	P		D	P		D	P			G					
1	4	13,8	1,25	15 000	360 690	0	0	0	0	0	0	72	24	1 200 000	2 656 800	3 017 490

Proposition de travail thématique n° 5 – Transport

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Cette proposition de travail vise: a) à mettre en œuvre un processus de transport simplifié, accéléré, rentable, conforme, dématérialisé et sécurisé basé sur des échanges EDI entre tous les acteurs de la chaîne logistique pour tous les modes de transport b) à gérer la mise en œuvre de réseaux mondiaux flexibles de transport par le regroupement de courrier dans les centres régionaux de transport c) à développer des solutions multimodal et informatiques de transport, en coopération avec les acteurs du secteur postal élargi d) à aider les membres à adopter des solutions novatrices de livraison et à moderniser l'infrastructure de distribution sur le dernier kilomètre e) à proposer des modifications aux Règlements de l'UPU en réponse aux tendances du marché du transport et aux exigences du secteur pour la chaîne logistique et à créer un cadre de coopération avec les acteurs du secteur postal élargi f) à mener des actions de renforcement des capacités aux niveaux régional et mondial ainsi que des examens/certifications opérationnels, en coopération avec les partenaires du secteur g) à renforcer la collaboration avec les acteurs de l'écosystème postal, y compris d'autres organisations internationales h) à améliorer les connaissances sectorielles grâce à des publications régulièrement mises à jour	CEP C 1

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)		
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)			
	D	P	G		D	P	G		D	P	G				
1	1,25	16	10,75	38 500	459 275	0	19,2	0	300 000	612 960	0	0	0	0	1 072 235

Proposition de travail thématique n° 6 – Sécurité et sûreté

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Mettre en place une chaîne logistique postale internationale sûre et sécurisée grâce aux activités de renforcement des capacités et d'atténuation. Cet objectif sera atteint grâce à des partenariats avec les institutions sœurs des Nations Unies et avec des partenaires extérieurs appropriés afin de satisfaire les besoins des opérateurs désignés en matière de sûreté et de sécurité	CEP C 1

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		
	D	P	G		D	P	G		D	P	G			
1	1	15	9,75	35 000	291 450	0	12	0	1 400 000	1 595 600	0	0	0	1 887 050

Proposition de travail thématique n° 7 – Douanes

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Collaborer activement avec les acteurs de l'écosystème postal sur la chaîne logistique postale mondiale pour une circulation fluide du courrier par-delà les frontières, garantissant que les envois postaux arrivent à destination en toute sécurité et dans les délais et sont conformes à toutes les exigences douanières, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité et la fiabilité du réseau postal En outre, le secrétariat du Groupe «Douanes» cherche à soutenir les Pays-membres qui examinent des solutions de normes pour répondre aux exigences émergentes en matière de douanes et d'échange de données électroniques préétablies	CEP C 1

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)		
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		Total (CHF)	
	D	P	G		D	P	G		D	P	G				
1	1	16	14,75	10 000		0	12	0	300 000	495 600		0	0	0	966 950

Proposition de travail thématique n° 8 – Activités de normalisation

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Créer, améliorer et suivre les normes techniques et de messagerie et les publications y relatives pour le secteur postal mondial	CEP C 1

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)					
	D	P	G	Autre (CHF)			Autre (CHF)					
				Total (CHF)			Total (CHF)					
				D	P	G	Autre (CHF)			D	P	G
1	1	13	1,25	0	12	0	0	0	0	0	0	0
				266 150	13 000		195 600			70 000		
										70 000		
										531 750		

Proposition de travail thématique n° 10 – Développement, intégration et mise en œuvre de la qualité de service

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Élaborer et mettre en œuvre des activités axées sur toutes les dimensions de la qualité de service, notamment l'évaluation, l'amélioration de la qualité, la conformité et la certification, en collaboration étroite avec les organes chargés du plan d'intégration des produits et du plan de rémunération intégrée, afin d'améliorer encore la qualité de service offerte par le réseau de l'UPU en réponse aux attentes de la clientèle et aux besoins du marché	CEP C 2

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			
	D	P	G	Autre (CHF)			Total (CHF)			
				Autre (CHF) <td colspan="3">Total (CHF)<td></td></td>			Total (CHF) <td></td>			
				Personnel (m/h) <td colspan="3">Total (CHF)<td></td></td>			Total (CHF) <td></td>			
				D	P	G	D	P	G	
1	1,25	25	10,25	0	0	0	0	0	0	917 575
										75 000
										75 000

Proposition de travail thématique n° 11 – Évaluation et contrôle de la qualité de service et rapports

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
S'assurer que des moyens d'évaluation chiffrée rapide, fiable et continue de la qualité de service sont en place afin de soutenir l'amélioration des produits et de la rémunération conformément à la vision du plan d'intégration de la qualité Ceci nécessitera la coordination de quatre piliers: – Évaluer et contrôler l'amélioration globale de la qualité: l'évaluation et le contrôle précis en continu apportent des informations précieuses sur les actions préventives et correctives requises (et les moyens de les mettre en œuvre) pour améliorer la qualité de service globale de la chaîne logistique du réseau de l'UPU – Fournir des commentaires sur le développement des produits: une évaluation et un contrôle axés sur la fiabilité des produits postaux peuvent aider à garantir que les produits sont fiables et pensés pour la clientèle – Assurer le lien entre la rémunération et la qualité de service: une évaluation continue de la qualité et des rapports exacts sont des éléments indispensables qui lient la qualité de service à la rémunération dans les systèmes de rémunération de l'UPU – Fournir des performances de qualité pour une évaluation indépendante des projets du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS): afin de s'assurer que les projets financés par le FAQS atteignent leurs objectifs, il est essentiel d'évaluer et de contrôler en continu les améliorations dans la qualité de service au moyen de mécanismes externes indépendants	CEP C 2

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)						
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Total (CHF)							
	D	P		G	D		P	G			D	P	G			
1	1,25	37	27,25	14 000	971 775	0	72	0	2 730 000	3 903 600	0	0	0	270 000	270 000	5 145 375

Proposition de travail thématique n° 12 – Gestion du Conseil d'exploitation postale

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Gérer efficacement les questions de fond intéressant le Conseil d'exploitation postale (CEP) et assurer un appui du secrétariat réactif et en temps utile aux organes du CEP, à savoir son Comité de gestion, ses commissions, ses équipes permanents, ses équipes d'experts et ses équipes spéciales. Assurer la coordination générale pour toutes les questions intéressant le CEP avec les Pays-membres et le secrétariat du Bureau international	Plénière du CEP

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)		
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		Total (CHF)	
	D	P	G		D	P	G		D	P	G				
1	4,25	3	11,75	7500		307 675		0	12	0	0	195 600	0	0	503 275

Proposition de travail thématique n° 15 – Conseil en matière de politique et de régulation postales

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Cette proposition de travail thématique vise à garantir que l'UPU fournit des cadres réglementaires à la fois pertinents et flexibles par rapport aux tendances évolutives des secteurs postal mondial et de la distribution au sens large, tout en répondant aux besoins et attentes des Pays-membres et des partenaires. Pour y parvenir, elle se concentrera sur le développement et la gestion d'une base complète de connaissances au moyen de recherches et d'analyses, sur le développement de plates-formes de partage de connaissance et d'expérience et sur le renforcement des capacités pour offrir aux Pays-membres des services de conseils dont ils ont grand besoin. Ces efforts contribueront à préserver le territoire postal unique en garantissant qu'il reste accessible grâce à des services postaux universels abordables, viables et de haute qualité Outre ce qui précède, cette proposition de travail thématique apporte un appui direct aux Pays-membres de l'UPU dans la modernisation de leur secteur postal par le biais de projets de réforme du secteur. Cela consiste en divers éléments, notamment des services de conseil pour les Pays-membres de l'UPU concernant la réforme du secteur postal et le développement et la modernisation des politiques et réglementations nationales pour le secteur postal. Ces activités sont coordonnées au moyen du plan intégral de réforme et de développement postal, qui devient un vecteur majeur pour l'accès aux activités de renforcement des capacités liées à la réforme postale, comme la transformation numérique, et au développement durable social et environnemental	CA C 2

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)						
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)				
	D	P		G	D			P	G				D	P	G	
1	5,45	12	6	162 600	573 425	0	24	0	0	0	0	391 200	0	0	0	964 625

Proposition de travail thématique n° 16 – Gestion du Congrès et du Conseil d'administration – Questions de fond

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Cette proposition vise à gérer efficacement les questions de fonds intéressant les Congrès de l'UPU et le Conseil d'administration (CA) et à assurer un appui réactif et en temps utile du secrétariat aux organes de la plénière du CA, au Comité de gestion du CA et aux commissions du CA chargées de la politique et de la régulation, ainsi que la coordination générale de toutes les questions concernant le Congrès et le CA avec les Pays-membres et le Secrétariat du Bureau international	Plénière du CA

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)			
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		Total (CHF)		Autre (CHF)			Total (CHF)		
	D	P	G			D	P	G	D		P	G	
1	4,1	12	18	0		5'16 650			0	0	0	0	516 650

Proposition de travail thématique n° 17 – Gouvernance, élaboration et mise en œuvre de la rémunération intégrée

Mandat, objectif et responsabilités

<i>Mandat et objectif</i>	<i>Sous la responsabilité de</i>
Cette proposition vise à garantir que l'UPU répond rapidement et efficacement aux évolutions du marché et à la concurrence en modernisant les méthodologies de rémunération pour les lettres, les petits paquets, les colis et les envois EMS, tout en adoptant une approche intégrée par rapport aux systèmes de développement des produits et de rémunération. Un ensemble de principes, de mandats et de livrables pour un système de rémunération intégrée est à mettre en œuvre durant le cycle 2026–2029 pour appuyer la modernisation, la rationalisation et l'intégration des futurs systèmes de rémunération de l'UPU. Pour contrer le basculement massif en faveur des colis et la poursuite du déclin de la poste aux lettres, les travaux devraient se concentrer principalement sur les objectifs ci-après Objectif 1 – Améliorer et optimiser la gouvernance en matière de rémunération en élaborant un cadre de rémunération intégrée pour assurer la cohérence et l'alignement avec le marché. Cela comprend la création de principes solides pour un système de rémunération intégrée qui simplifie le système de classification des pays et évalue le marché, la tarification et les incidences réglementaires des systèmes de rémunération sur les acteurs du secteur postal élargi Objectif 2 – Élaborer, affiner et simplifier les méthodologies et les règles relatives à la rémunération en fonction des résultats des services de base, des services supplémentaires et des options dans le but de rationaliser les systèmes de rémunération, tout en prenant en considération les différences entre les modèles économiques postaux des pays en développement (y compris les pays les moins avancés) et les économies avancées. L'objectif final est d'assurer la transition vers un système de rémunération plus équitablement harmonisé, compétitif et axé sur les coûts, tout en respectant le droit à un accès financièrement abordable aux services postaux internationaux pour les Pays-membres les plus avancés traitant des quantités limitées de courrier international Objectif 3 – Assurer la mise en œuvre des systèmes de rémunération de l'UPU conformément aux décisions du Congrès, avec des évaluations régulières de ces systèmes pour identifier les actions correctives potentielles Objectif 4 – Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les systèmes de rémunération de l'UPU et proposer une assistance technique ciblée pour améliorer les capacités et la compréhension des Pays-membres de l'UPU, des Unions restreintes et des opérateurs désignés Objectif 5 – Mener des recherches et créer des produits intellectuels et des études sur la rémunération pour appuyer la modernisation, la rationalisation et l'intégration des systèmes de rémunération de l'UPU Objectif 6 – Adopter une approche intégrée en matière de rémunération en tenant pleinement compte des questions de développement des produits, des coûts pour les opérateurs désignés de destination, de l'abordabilité pour les opérateurs désignés expéditeurs et la clientèle, de la dynamique du marché et de la concurrence. Veiller à ce que les opportunités créées par le développement des produits physiques soient exploitées au profit de l'ensemble des Pays-membres de l'UPU, notamment dans le but de fournir à la clientèle des services postaux internationaux simples, financièrement abordables et fiables	CA C 2 CEP C 2

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)							
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		Total (CHF)		Personnel (m/h)			Autre (CHF)		Total (CHF)				
	D	P	G								D	P	G				
1	3,2	48	6	32 600		970 600		0		0		0		0		970 600	

Proposition de travail thématique n° 18 – Stratégie, planification et suivi

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Mettre en œuvre la stratégie et des processus de planification et de suivi pour le plan d'activités du cycle de Doubaï 2026–2029. Les objectifs principaux consistent à garantir que l'UPU formule et adopte une stratégie répondant aux besoins de ses parties intéressées prenant en considération les réalités du marché, sécurise l'avenir de l'institution pour répondre aux besoins évolutifs des parties intéressées, promeut une approche de ses opérations centrée sur les résultats en renforçant la prise de décisions fondée sur les données et permet le suivi des progrès stratégiques La proposition est axée sur la facilitation de l'engagement stratégique de haut niveau avec les Pays-membres et les principales parties prenantes en vue de favoriser une plus grande collaboration et un processus d'élaboration de la future stratégie qui soit inclusif, transparent et tiré par les Pays-membres En outre, la proposition définit des activités de travail pour garantir que l'UPU reste à la pointe des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, de gestion et de prise de décisions par rapport à d'autres institutions multilatérales et des Nations Unies	CA C 3

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)		
	D	P G		D	P G		D	P G			
1	1,9	30 5,6	15 800	0	0 0	0	0	0	0 0	0	6'19 978

Proposition de travail thématique n° 19 – Indice intégré pour le développement postal et analyse des données

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Transformer l'analyse et le développement du secteur postal en renforçant l'indice intégré pour le développement postal (2IPD) par l'intégration d'outils assistés par l'intelligence artificielle (IA), d'études de marché et économiques complètes et de plates-formes de données collaboratives, tout en veillant à une innovation coordonnée à travers l'écosystème de l'UPU Cette proposition vise à doter les membres de l'UPU de connaissances de pointes, de points précis de comparaison et de capacités prédictives, encourageant ainsi la prise de décisions informées et la croissance durable dans les services postaux dans le monde entier Le but ultime est d'améliorer l'efficacité et la compétitivité du secteur postal et de parvenir à un alignement sur les ambitions respectives des membres de l'UPU en matière de croissance Cette proposition vise aussi à favoriser une culture de l'innovation permanente au sein du secteur postal en démocratisant l'accès aux outils d'analytique avancée et d'IA et en facilitant le partage de connaissances entre les Pays-membres. Enfin, elle cherche à positionner le secteur postal au pinacle de l'économie numérique, transformant les services postaux traditionnels en plates-formes polyvalentes pour le commerce, la communication et le développement communautaire Cette transformation sera réalisée au moyen d'une analyse économique solide, une prise de décisions dictée par les données et des efforts d'innovation coordonnés, garantissant que des solutions novatrices sont effectivement développées, déployées et partagées à travers le réseau postal mondial	CA C 3

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)						
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)							
	D	P G		D	P G		D	P G								
1	1,9	30	5,6	31 900	636 078	0	12	0	284 400	480 000	0	0	0	312 500	312 500	1 428 578

Proposition de travail thématique n° 21 – Examen des opérations et de la comptabilité

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Analyser et examiner en continu les opérations de courrier international et les processus de comptabilité et trouver des solutions innovantes, s'appuyant éventuellement sur des technologies, pour les rationaliser et, le cas échéant, les améliorer Suivre les solutions centrales de technologie en place pour les opérations et la comptabilité et assurer un fonctionnement adéquat et fluide	CEP C 2

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)			
	D	P	G			D	P	G					
1	1	10	2,5	16 000	235 000	0	0	0	0	0	0	0	235 000

Proposition de travail thématique n° 22 – Transformation numérique

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Un réseau postal numérisé offre une occasion unique pour les gouvernements de stimuler la croissance économique et l'inclusivité, leur permettant de réaliser leurs objectifs de politique publique. Cette proposition vise à soutenir les gouvernements dans l'optimisation de leur utilisation du réseau postal pour la prestation de services numériques tout en permettant la transformation numérique durable et inclusive des opérateurs désignés Cette transformation est essentielle pour que les opérateurs désignés s'adaptent aux besoins évolutifs du marché, anticipent les futures tendances et améliorent leur efficacité opérationnelle. En tirant parti de la diversification dans des services novateurs et en adoptant des pratiques centrées sur la clientèle, les opérateurs désignés peuvent améliorer leur compétitivité, accroître leur part de marché et jouer un rôle crucial dans l'économie numérique en expansion rapide. Les gouvernements ont une opportunité unique pour permettre cette transition, tout en faisant progresser leurs objectifs de politique publique, débloquant ainsi des avantages économiques et sociaux considérables Un réseau postal numérisé stimule les économies locales, renforce les chaînes logistiques et appuie les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans l'accès à de plus grands marchés. Il peut combler les écarts de service dans les communautés mal desservies et rurales, assurant ainsi un accès équitable au commerce électronique, aux services financiers numériques et aux services administratifs en ligne. En améliorant leur capacité à offrir des services gouvernementaux de manière efficace, particulièrement dans les zones isolées, les opérateurs désignés peuvent officier comme facilitateurs essentiels de solutions centrées sur les citoyens. Pour les gouvernements, cette transformation renforce la compétitivité nationale dans l'économie numérique mondiale, favorise la résilience et ouvre de nouvelles sources de revenus à travers un opérateur désigné revitalisé et prêt pour l'avenir Pour ce faire, cette proposition vise aussi à soutenir les gouvernements dans la création d'un environnement favorable au moyen de politiques tournées vers le futur, d'investissements dans l'infrastructure numérique et de l'encouragement à former des partenariats public-privé pour stimuler l'innovation. En exploitant un réseau postal numérisé, les gouvernements peuvent débloquer un développement socioéconomique inclusif, positionnant ainsi le secteur postal comme un vecteur essentiel du progrès et garantissant que toutes les communautés bénéficient des opportunités de l'ère numérique	CA C 2 CEP C 3

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		
	D	P	G		D	P	G		D	P	G			
1	1,5	18	4,5	89 800	346 450	0	0	0	22 500	22 500	0	0	0	368 950

Proposition de travail thématique n° 23 – Inclusion commerciale

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Accroître l'efficacité et l'efficience des chaîne logistique et réseau postal mondiaux pour faciliter le commerce transfrontalier. Cela permettra entre autres de faciliter les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME) et des franges de la société mal desservies en croissance et en développement commercial L'UPU y parviendra par le biais de trois piliers 1. Plaidoyer: renforcer le rôle de plaider de l'UPU pour la facilitation du commerce postal et promouvoir les formulations de politiques fondées sur des preuves et favorables au commerce 2. Recherche et analyse: mener des recherches et des analyses pour identifier des opportunités, défis et tendances clés dans le commerce, et pour identifier des questions politiques critiques qui ont des répercussions sur le secteur postal, par la consultation exhaustive d'une vaste gamme de partenaires de l'écosystème postal 3. Renforcement des capacités: améliorer la capacité et les compétences des Pays-membres pour faciliter le commerce électronique trans-frontalier et le commerce des MPME via le réseau postal mondial	CA C 2 CEP C 3

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)		
	D	P G		D	P G		D	P G			
1	1	10 4,5	23 700	266 300	0	0 0	165 100	0	0 0	0	431 400

Proposition de travail thématique n° 24 – Intégration des objectifs de développement durable des Nations Unies

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Harmoniser les activités de l'UPU avec les engagements institutionnels pour intégrer les objectifs de développement durable des Nations Unies. La proposition de travail thématique vise à traduire les objectifs de développement durable dans la réalité opérationnelle du secteur postal. Elle promeut davantage la diversification des services postaux dans des domaines tels que l'économie circulaire et les services à caractère social et de santé, favorisant ainsi la hausse des volumes postaux tout en positionnant les réseaux postaux comme des atouts stratégiques pour un avenir commun durable Elle vise à garantir des volumes postaux et services à la clientèle durables au moyen de réseaux bien pourvus en ressources qui contribuent aux priorités climatiques mondiales et nationales, ainsi qu'à l'égalité entre hommes et femmes. La proposition soutient le maintien d'une infrastructure postale alignée sur l'évolution rapide de l'écosystème de l'énergie et du transport durables, permettant ainsi aux opérateurs désignés de répondre aux nouvelles exigences de durabilité sur le marché du commerce électronique, tout en remédiant à l'inégalité des sexes dans l'accès aux services En intégrant les considérations climatiques aux processus de transformation numérique, l'UPU garantira que l'évolution du secteur postal soit à la fois écologiquement durable et technologiquement avancée. En tirant parti de la portée étendue du secteur postal, l'UPU aidera les communautés à bâtir leur résilience face aux incidences liées au climat, en améliorant leur capacité à s'adapter à l'évolution des conditions environnementales Toutes les activités proposées mèneront à la simplification et la collaboration entre les partenaires postaux pour encourager l'action collective en faveur du développement durable	CA C 2 CEP C 3

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)					
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)						
	D	P		G	D		P	G			D	P	G		
1	0,6	16	3,5	25 700	342 375	0	24	0	484 500	875 700	0	0	0	0	1 218 075

Proposition de travail thématique n° 25 – Inclusion financière

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Faire progresser l'initiative en matière d'inclusion financière postale dans les Pays-membres de l'UPU, en particulier les pays en développement, pour améliorer le développement économique durable, réduire la pauvreté et renforcer la résilience parmi les clients postaux mal desservis. Cet objectif sera réalisé par le biais d'efforts coordonnés mis en place par l'UPU, les Pays-membres et les partenaires externes et entre tous ces acteurs, dans le but de permettre à la clientèle d'accéder à des services financiers numériques économiquement accessibles et pertinents (notamment les paiements numériques, les économies numériques, l'assurance inclusive et la microfinance) Les principaux résultats à obtenir dans le cadre de cette proposition comprennent la diversification des services financiers numériques postaux grâce à des partenariats public-privé et l'implication des décideurs nationaux pour créer des règlements efficaces relatifs au service financier postal. L'initiative se concentrera sur des segments mal desservis spécifiques – tels que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME), les femmes, les exploitants agricoles et les jeunes – pour promouvoir l'éducation financière, le renforcement des capacités et le recadrage des environnements réglementaires afin d'appuyer la réalisation des stratégies d'inclusion financière nationale et des objectifs de développement durable	CA C 2 CEP C 3

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)				
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)					
	D	P		D	P		D	P						
1	0,7	16,8	2	41 000		356 990	0	0	0	586 250	0	0	0	943 240

Proposition de travail thématique n° 26 – Services financiers postaux

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Augmenter le nombre de Pays-membres de l'UPU adhérant au cadre des services financiers postaux et faciliter l'interconnexion des acteurs du secteur postal élargi avec le réseau de l'UPU Cela sera consolidé par l'apport d'un soutien consultatif et technique aux Pays-membres et à leurs opérateurs désignés et par l'amélioration de la promotion des services financiers postaux grâce à la création d'une base de données de connaissances, à la publication d'un nouveau Panorama mondial des services financiers postaux et à la mise à jour et la diffusion du cadre de l'UPU et des accords y relatifs	CEP C 3

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)					
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)						
	D	P		G	D		P	G			D	P	G		
1	0,8	16	2	68 100	372 375	0	9	0	175 000	321 700	0	0	0	0	694 075

Proposition de travail thématique n° 27 – Développement et coopération – Régionalisation et projets

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Réaliser les trois objectifs présentés dans le cadre stratégique proposé pour 2026–2029, par le biais de la mise en œuvre des piliers ci-après pour les activités de développement et de coopération: 1. Régionalisation: renforcer les activités des bureaux régionaux comme bases pour la mise en œuvre d'une coopération au développement adaptée aux circonstances et aux besoins spécifiques des régions. Plus spécifiquement, le Bureau international doit entreprendre les initiatives ci-après <i>Amélioration des fonctions de bureau régional pour appuyer les opérations sur le terrain</i> a) Renforcer la flexibilité et la capacité des activités régionales pour répondre efficacement aux changements et opportunités, avec le soutien nécessaire fourni par le Bureau international pour accomplir cet objectif b) Renforcer les bureaux régionaux et les positionner en tant que centres régionaux pour les informations et l'expertise afin de garantir la proximité du support aux Pays-membres c) Positionner les bureaux régionaux en tant que points d'accès de l'UPU pour la fourniture d'une assistance technique sur le terrain et examiner et améliorer les conditions d'engagement des experts régionaux de terrain pour garantir le soutien continu pour les Pays-membres <i>Renforcement des partenariats, mobilisation des ressources et coopération régionale</i> d) Conclure des partenariats plus solides avec les gouvernements, les régulateurs, les opérateurs désignés, les Unions restreintes, les organisations internationales et régionales et les acteurs du secteur privé pour une meilleure harmonisation et un meilleur impact du projet e) Mobiliser des ressources et garantir des fonds dédiés pour appuyer la présence sur le terrain et les activités régionales 2. Projets de développement et de coopération: assurer la mise en œuvre efficace des projets de coopération technique pour soutenir les Pays-membres afin de garantir les services postaux universels et de réduire les écarts de développement en matière d'opérations, de politiques et de réglementations postales. Proposer du soutien grâce à la mise à jour des politiques et réglementations, à l'achat de matériel, à la formation du personnel, à la sensibilisation, à la facilitation de la coopération technique et aux partenariats et à la fourniture de services de conseils	CA C 4

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)				
	D	P	G			D	P	G						
1	12	120	72	2 539 418	5 663 018	0	12	24	1 750 000	2 228 800	0	0	0	7 891 818

Proposition de travail thématique n° 31 – Appui administratif et fonctionnel

Mandat, objectif et responsabilités

<i>Mandat et objectif</i>	<i>Sous la responsabilité de</i>
Assurer une fourniture efficace de services de gestion et de soutien fonctionnel, particulièrement en matière de gestion transparente, responsable et rentable des ressources de l'UPU en soutien aux activités, à l'adhésion et aux objectifs stratégiques de l'organisation Dans ce large cadre, les objectifs spécifiques peuvent être résumés comme suit: 1° Finance: proposer une gestion conforme, rentable et transparente des finances de l'UPU en établissant et en gérant le budget, en tenant les comptes et en préparant les états financiers, en recouvrant les dettes, en gérant les débiteurs, en réglant les factures de fournisseurs et en gérant la trésorerie. Cela implique aussi la gestion du secrétariat et des opérations de la Caisse de prévoyance de l'UPU 2° Services de conférences et de logistique: organiser des conférences et des sessions de travail efficaces et accessibles pour les différents organes de l'UPU. Garantir que tous les documents et publications pertinents sont accessibles dans un environnement multilingue. Permettre la fonctionnalité et le fonctionnement du siège du Bureau international de l'UPU, situé à Berne, et des services associés, y compris l'entretien et la rénovation 3° Gouvernance (audit, éthique et contrôle interne): soutenir la mise en œuvre de cadres et pratiques de gestion conformes et rentables. Cet objectif sera réalisé grâce au soutien apporté aux mécanismes d'audit interne et externe et aux fonctions de contrôle pour assurer l'utilisation efficace et économique des ressources de l'organisation et favoriser l'efficacité du système de contrôle et de l'environnement tout en respectant un haut niveau d'éthique et d'intégrité 4° Services juridiques: fournir en temps utile des conseils juridiques et du soutien au Bureau international, aux organes de l'UPU (et à leurs membres respectifs) et aux autres entités liées à l'UPU dans tous les domaines pertinents d'activité de l'UPU 5° Cabinet: fournir un soutien efficace et opportun au Directeur général et au Vice-Directeur général dans l'exercice de leur rôle en tant que Direction générale du Bureau international et en tant que Secrétaire général et Secrétaire général adjoint des organes de l'UPU 6° Ressources humaines: fournir un soutien efficace à l'UPU par le biais de politiques, procédures, règlements, outils et pratiques en matière de ressources humaines visant à mettre en place une parité et un équilibre géographique au sein du personnel en respectant des normes élevées de compétences, d'efficacité et d'intégrité dans un environnement de travail inclusif et sûr 7° Support informatique pour le Bureau international et les réunions des organes de l'UPU: assurer une infrastructure informatique efficace avec des espaces numériques de travail et du support technique pour le Bureau international et les réunions des organes de l'UPU	CA C 1

Budget pour 2026

Le budget pour cette proposition de travail thématique est présenté par type d'activité d'appui, comme suit:

1. Cabinet et gouvernance
2. Appui informatique au Bureau international et pour les réunions des organes de l'UPU
3. Services conférences et logistique
4. Services financiers
5. Ressources humaines
6. Services juridiques

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)			
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)	
	D	P	G			D	P	G			D	P				G
1.	27	24	69,6	216 550	2 144 530	0	0	0	600 000	600 000	0	0	0	0	0	2 744 530
2.	0	48	24	1 541 600	2 607 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 607 200
3.	4	72	216	3 678 000	7 506 400	0	0	0	0	0	0	0	0	6	70 800	7 577 200
4.	14	54	66	3 184 000	5 214 000	0	0	0	723 500	723 500	0	0	0	0	0	5 937 500
5.	14	36	68,4	616 462	2 381 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 381 382
6.	12	36	12	29 000	1 075 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 075 400
Total	71	270	456	9 265 612	20 928 912	0	0	0	1 323 500	1 323 500	0	0	0	6	70 800	22 323 212

Proposition de travail thématique n° 32 – Relations extérieures et partenariats

Mandat, objectif et responsabilités

<i>Mandat et objectif</i>	<i>Sous la responsabilité de</i>
Renforcer l'influence et l'incidence mondiales de l'UPU en encourageant les partenariats stratégiques, en mobilisant les ressources et en améliorant la visibilité de l'UPU avec les acteurs clés Cet objectif vise à garantir que l'UPU collabore efficacement avec des entités onusiennes, des organisations internationales et des partenaires non gouvernementaux pour soutenir les initiatives de développement durable, tout en sécurisant les ressources nécessaires et en améliorant la visibilité grâce à des efforts dynamiques de sensibilisation. Ce faisant, l'UPU améliorera sa capacité à définir le programme au niveau mondial et à promouvoir le rôle du secteur postal dans la connexion des communautés et dans la facilitation du développement. Pour y parvenir, les trois éléments ci-dessous sont nécessaires: 1^o Mobilisation des ressources: l'UPU cherche à diversifier et à accroître ses sources de financement pour soutenir ses projets et programmes. Cela implique la collaboration avec des donateurs, des institutions financières et des organisations multilatérales pour obtenir des ressources qui peuvent améliorer la capacité de l'UPU à atteindre ses objectifs stratégiques. La mobilisation des ressources inclut aussi le plaider pour des possibilités de financement liées aux programmes mondiaux, tels que les objectifs de développement durable des Nations Unies, dans lesquels l'UPU peut jouer un rôle primordial pour connecter les communautés et permettre le développement 2^o Développement de partenariats avec des institutions du système des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales: il est essentiel que l'UPU développe sa collaboration avec le système des Nations Unies, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Des relations plus fortes avec de telles organisations amélioreront la collaboration et la confiance, garantissant ainsi que l'UPU conserve son rôle de rassembleur précieux dans les affaires postales mondiales. En alignant les activités de l'UPU sur les priorités mondiales et en travaillant en étroite collaboration avec des entités du système onusien, l'UPU peut mettre à profit des ressources, des connaissances et de l'expertise partagées. Ces partenariats visent à améliorer la prestation de service dans des domaines clés tels que l'inclusion numérique et financière, le commerce électronique, la réponse face aux catastrophes et l'adaptation au changement climatique, cruciaux pour l'évolution du rôle des services postaux 3^o Communication et sensibilisation: une solide stratégie de communication est indispensable pour que l'UPU s'engage efficacement avec ses membres issus d'horizons variés et d'autres partenaires clés et amplifie sa présence mondiale. Dans un monde toujours plus interconnecté et numérique, l'UPU doit tirer parti des outils modernes de communication pour optimiser sa visibilité et veiller à ce que son message touche un public large. En mettant en évidence le rôle déterminant que le secteur postal peut jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'UPU peut aider à renforcer sa position de vecteur essentiel du développement socioéconomique	Plénière du CA CA C 1 CA C 4

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)		
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		Total (CHF)	
	D	P	G		D	P	G		D	P	G				
1	2	41	12	292 800	1 134 200	0	0	0	80 000	80 000	0	0	0	0	1 214 200

Proposition de travail thématique n° 33 – Développement des produits – Philatélie

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Développer et gérer la philatélie, le système de numérotation de l'Association mondiale pour le développement de la philatélie, les services des coupons-réponse internationaux (CRI) et le patrimoine documentaire de l'UPU	CEP C 3

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)		
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		Total (CHF)	
	D	P	G		D	P	G		D	P	G				
1	1	0	28,8	84 500	450 840	0	0	0	189 800	0	12	31,2	367 000	801 160	1 441 800

Proposition de travail thématique n° 34 – Comité consultatif et engagement des acteurs du secteur postal élargi

Mandat, objectif et responsabilités

<i>Mandat et objectif</i>	<i>Sous la responsabilité de</i>
Pour renforcer la collaboration entre l'UPU et les acteurs du secteur postal élargi, le Comité consultatif (CC) va entreprendre ses travaux au moyen de trois objectifs stratégiques, visant chacun à renforcer le rôle du CC comme pont entre les Pays-membres de l'UPU et les acteurs du secteur postal élargi: – Tout d'abord, le secrétariat du CC œuvrera à stabiliser la composition du CC, qui a été élargie pendant le cycle d'Abidjan. L'objectif sera de consolider les progrès réalisés en améliorant continuellement la valeur et la pertinence des offres du CC à ses membres. Cela implique notamment l'affinement des mécanismes d'engagement, la création de services plus ciblés et d'assurer que le CC reste attractif à la fois pour les membres actuels et potentiels. Par ces actions, le CC vise à renforcer, diversifier et viabiliser sa composition pour contribuer activement aux objectifs de l'UPU – Deuxièmement, le CC visera à augmenter la participation active de ses membres dans les processus de prise de décisions des autres organes de l'UPU. Cela sera accompli en soumettant des rapports détaillés, en formulant des propositions concrètes, et en réalisant des interventions formelles qui fournissent des informations provenant du secteur postal élargi aux Pays-membres de l'UPU. En intégrant les perspectives et l'expertise des acteurs privés et non gouvernementaux aux discussions relatives à la politique de l'UPU, le CC peut aider à façonner des décisions plus informées et inclusives qui profitent à tout le secteur – Enfin, le CC soutiendra, grâce à des ressources financières et/ou à une expertise, des initiatives qui ont une incidence globale sur le secteur postal et qui s'alignent sur les objectifs stratégiques plus larges de l'UPU Par l'intermédiaire de ces objectifs, le CC jouera un rôle essentiel pour assurer que l'UPU réagit à l'évolution des besoins du secteur postal mondial tout en encourageant l'innovation, la collaboration et l'inclusivité	CC

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)						
	Personnel (m/h)			Personnel (m/h)			Personnel (m/h)									
	D	P	G	Autre (CHF)	Total (CHF)	D	P	G	D		P	G	Autre (CHF)	Total (CHF)		
1	1	6	0	0	124 300	0	18	12	308 000	590 000	0	0	0	0	0	714 300

Proposition de travail thématique n° 35 – UPU*Clearing

Mandat, objectif et responsabilités

<i>Mandat et objectif</i>	<i>Sous la responsabilité de</i>
Le principal objectif d'UPU*Clearing est d'offrir aux membres un moyen efficace et peu onéreux de régler leurs comptes postaux internationaux dans un système qui consolide les transactions et calcule les montants des règlements Le Groupe d'utilisateurs UPU*Clearing et son système de compensation et de règlement sont régis par leurs propres Règlement intérieur et Règlement de compensation Toutes les questions relatives aux règlements et à la comptabilité sont du ressort du Bureau international Le budget opérationnel du Groupe d'utilisateurs UPU*Clearing est intégralement autofinancé et couvert par les contributions annuelles des membres du groupe d'utilisateurs	Groupe d'utilisateurs UPU*Clearing

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)					
	Personnel (m/h)		Total (CHF)	Personnel (m/h)		Total (CHF)	Personnel (m/h)		Total (CHF)						
	D	P		D	P		D	P							
1	0	6	0	0	97 800	0	0	12	266 000	407 600	0	0	0	0	505 400

Proposition de travail thématique n° 36 – Distribution sur le dernier kilomètre

Mandat, objectif et responsabilités

<i>Mandat et objectif</i>	<i>Sous la responsabilité de</i>
Cette proposition de travail thématique vise à rendre la chaîne logistique plus accessible, efficace et rentable par l'amélioration de la distribution sur le dernier kilomètre d'une manière durable grâce à l'introduction de solutions novatrices de transmission et distribution sur le dernier kilomètre dans l'optique d'une chaîne logistique plus efficace et d'une satisfaction accrue de la clientèle	CEP C 1

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		Total (CHF)
	D	P	G		D	P	G		D	P	G			
1	0	12	0	4 600	200 200	0	0	0	5 000	0	0	0	0	205 200

Proposition de travail thématique n° 101 – Développement et coopération – Aide d'urgence

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Aide d'urgence: fournir aux Pays-membres une assistance rapide et efficace en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, aider à évaluer et à catégoriser par ordre d'importance les effets de la catastrophe à des fins de financement, aider à la mobilisation des fonds par le fonds d'urgence et de solidarité ou d'autres moyens pour financer les activités de rétablissement après catastrophe, mener des activités de préparation aux catastrophes visant à aider, à prévenir les catastrophes ou à en atténuer les effets	CA C 4

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)			
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)		Total (CHF)		Autre (CHF)			Total (CHF)		
	D	P	G										
1	0	0	0	336 640	336 640	0	0	0	0	0	0	0	336 640

Proposition de travail thématique n° 102 – Cyberrésilience du Bureau international

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
La tendance mondiale émergente de guerre informatique dirigée contre le système des Nations Unies et le secteur postal a accru la nécessité de renforcer et d'améliorer les mécanismes de protection et de sensibilisation à la cybersécurité auprès de toutes les parties intéressées de l'UPU L'objectif est de continuer de sécuriser les ressources numériques et les données en dépôt du Bureau international par la création d'un cadre de sécurité de l'information conforme à la norme de cybersécurité minimale de référence des Nations Unies et à la norme ISO 27001 et, en cas d'événement perturbateur, de mettre en œuvre un cadre de gestion de la continuité des activités conforme à la norme ISO 22301	CA C 1

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)			
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)				
	D	P		G	D		P	G			D	P	G
1	0	12	0	90 000	285 600	0	0	0	0	0	0	0	285 600

Proposition de travail thématique n° 205 – Développement et coopération – Régionalisation

Mandat, objectif et responsabilités

<i>Mandat et objectif</i>	<i>Sous la responsabilité de</i>
Au cours du cycle actuel, l'UPU a doublé sa présence sur le terrain par l'augmentation significative du nombre de bureaux régionaux, gérés par des experts de terrain en mesure de jouer un rôle critique dans l'organisation d'événements locaux, exécutant des projets spécifiques, assurant le suivi des projets et activités lancés par le siège de l'UPU, collaborant avec les Unions restreintes et négociant avec les gouvernements locaux en qualité de représentants de l'UPU Pour le cycle à venir, alors que nous avons obtenu le budget minimal nécessaire pour maintenir les activités actuelles (niveau 1), nous demandons un financement supplémentaire au titre du niveau 2b dans l'optique de permettre aux experts de terrain de poursuivre la consolidation de leurs interventions sur le terrain tout en maintenant l'étroite coordination assurée avec le siège de l'UPU En outre, ces experts devraient fournir des conseils et apporter un soutien et collaborer avec les Unions restreintes, d'autres experts et consultants de projet opérant sur le terrain afin qu'ensemble ils forment une équipe de base servant collectivement les besoins de nos Pays-membres Notre vision est de développer les bureaux régionaux pour en faire de vrais centres régionaux d'expertise caractérisés par les trois fonctionnalités suivantes: 1° Vecteur: apporter aux Pays-membres l'expertise et l'expérience du Bureau international en servant efficacement de pont entre le siège et les Pays-membres 2° Facilitateur: diriger et faciliter des projets et activités de coopération technique à déployer efficacement sur le terrain 3° Mobilisateur: collaborer avec des partenaires locaux pour mobiliser les ressources nécessaires Ce budget supplémentaire est essentiel pour améliorer plus encore l'appui individualisé aligné sur les nouveaux besoins et les nouvelles demandes des Pays-membres Les experts de terrain collaboreront avec les Pays-membres par des interventions directes dans les domaines ci-dessous: 1° Recenser et évaluer les besoins des Pays-membres en étroite coordination avec le siège de l'UPU 2° Négocier avec les acteurs locaux pour établir des partenariats stratégiques, levée de fonds comprise, pour soutenir les Pays-membres dans des domaines tels que le développement du commerce électronique, la numérisation et le financement climatique 3° Soutenir la formulation de projets du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS) et la mise en œuvre effective des projets sur le terrain 4° Soutenir la formulation de projets relevant du fonds volontaire et diriger leur exécution 5° Soutenir le développement et le déploiement d'activités de renforcement des capacités	CA C 4

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Les experts de terrain serviront aussi de premier point de contact pour les Pays-membres en promouvant et facilitant localement des initiatives dirigées par le Bureau international, notamment les suivantes: 1° Amélioration des scores de l'indice intégré pour le développement postal 2° Avancement de la réforme en matière de politique et réglementation postales 3° Développement de produits et services pour appuyer les activités 4° Conformité augmentée face aux exigences en perpétuelle évolution de la chaîne logistique 5° Amélioration de la qualité de service 6° Renforcement des services financiers postaux 7° Modernisation du système d'adressage 8° Modernisation des opérations postales et des systèmes de comptabilité Les résultats de ces activités seront indirectement reflétés dans les initiatives dirigées par le Bureau international correspondantes sous les diverses propositions de travail thématiques	

Budget pour 2026

N ^o	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)				
	D	P	G			D	P	G						
1	0	0	0	120 000	120 000	0	0	0	230 000	230 000	0	0	0	350 000

Proposition de travail thématique n° 301 – Coopérative télématique (solutions du Centre de technologies postales)

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Assurer l'interopérabilité électronique du réseau postal mondial et proposer des produits et solutions améliorés Cet objectif sera réalisé par le biais de six piliers distincts: 1. Promotion de la coopération entre les membres de la Coopérative télématique pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes informatiques et de communications électroniques communs ou compatibles 2. Création d'une infrastructure électronique commune pour les membres 3. Mise en œuvre de systèmes qui assurent la sécurité de l'échange des informations électroniques, des paiements électroniques et des services de commerce électronique entre les membres ainsi qu'entre les membres et leur clientèle 4. Mise en œuvre de systèmes d'exploitation et de gestion pour améliorer les services postaux définis dans les Actes de l'Union 5. Création de systèmes qui aideront les membres à devenir plus compétitifs grâce au développement de services à valeur ajoutée en rapport avec les services postaux internationaux de base 6. Garantie d'un financement stable et adéquat des projets approuvés par la Coopérative télématique dont la réalisation a été confiée au secrétariat, afin d'assurer la pérennité des activités de déploiement, de maintenance et de soutien mises en œuvre dans ce domaine	Coopérative télématique

Budget pour 2026

N ^o	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)		
	D	P			G	D			P	
1	0	0	0	0	0	0	12	696	60	13 457 100

Proposition de travail thématique n° 302 – Coopérative EMS

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Encourager la collaboration entre les membres de la Coopérative EMS, leur permettant ainsi d'offrir un produit de l'UPU haut de gamme reconnu dans le monde entier, compétitif et de grande qualité. Les propositions de travail de la Coopérative télématique visent à faire en sorte que l'EMS reste le produit le plus rapide de l'UPU, offrant des solutions postales innovantes, centrées sur le client et intéressant le marché En maintenant, développant et modernisant continuellement le service, la Coopérative EMS vise à améliorer la viabilité, l'interopérabilité et l'inclusivité du réseau postal, facilitant un échange mondial fluide des envois postaux contenant documents et marchandises, le tout à un prix abordable	Coopérative EMS

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)				
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)					
	D	P		G	D		P	G			D	P	G	
1	0	0	0	0	0	120	24	0	0	0	0	0	0	3 124 200

Proposition de travail thématique n° 303 – Groupe «Interopérabilité immédiate»

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Mettre en œuvre la résolution C 3/2023 (Poursuite de la réforme et de l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi) du Congrès extraordinaire de Riyad, par laquelle celui-ci a chargé le Conseil d'exploitation postale (CEP)/Conseil d'administration de créer un organe subsidiaire financé par les utilisateurs pour élaborer tous les travaux techniques et opérationnels essentiels associés au développement des trois modèles d'interopérabilité: – Accord-cadre d'interopérabilité pour le modèle d'interopérabilité 1 – Comprend toutes les exigences opérationnelles, techniques, juridiques et politiques devant être mises en place pour assurer l'interopérabilité entre deux entités (dont l'une n'est pas un opérateur désigné) aux fins de l'échange d'envois dans un contexte purement commercial – Accord-cadre en matière de transport pour le modèle d'interopérabilité 2 – Guide de conformité établissant tous les processus, formules et documents nécessaires pour fournir des services certifiés de transport par l'UPU – Interface de programmation d'application pour le modèle d'interopérabilité 3 – Facilite le flux des données recueillies par les acteurs du secteur postal élargi vers l'opérateur désigné d'origine concernant les envois insérés par les acteurs du secteur postal élargi dans le flux postal de l'UPU dans un établissement situé dans le pays d'origine, et réciproquement	Plénière du CEP

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Total (CHF)		
	D	P	G		D	P	G		D	P	G			
1	0	0	0	0	0	14,4	6	229 500	535 020	0	0	0	0	535 020

Proposition de travail thématique n° 305 – Mécanisme de règlement des différends

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Fournir des services de règlement des différends conformément à la possibilité définie aux articles 133.2 et 154.8 du Règlement général Les objectifs principaux consistent à garantir que l'UPU, par le biais de son Bureau international, est en mesure de fournir des services de règlement des différends aux Pays-membres, à leurs opérateurs désignés et, le cas échéant, aux autres acteurs éligibles du secteur postal élargi. En particulier, quatre modalités de règlement des différends sont officiellement prévues dans ce type de cadre: arbitrage, arbitrage accéléré, expertise et médiation. Conformément aux règles applicables adoptées par le Conseil d'administration, ces services seront mis en œuvre et réalisés à prix coûtant, sous les auspices du Bureau international, et toujours sous réserve de l'accord préalable des parties concernées Cette proposition vise à refléter officiellement les développements spécifiques à l'UPU ci-dessus, renforçant ainsi la pertinence de l'organisation par rapport à son objectif principal d'exploiter le territoire postal unique dans un cadre réglementaire efficace	Plénière du CA

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)			
	D	P		G	D		P	G			D	P
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 600	32 600

Proposition de travail thématique n° 306 – Renforcement des capacités juridiques des acteurs du secteur postal

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Fournir des ateliers de renforcement des capacités juridiques et des services de conseil et de renforcement des capacités associés conformément à la possibilité définie à l'article 133.2 du Règlement général Les objectifs principaux consistent à garantir que l'UPU, par le biais de son Bureau international, est en mesure de fournir des ateliers de renforcement des capacités juridiques et des services de conseil et de renforcement des capacités associés aux autorités gouvernementales, aux régulateurs et aux représentants diplomatiques des Pays-membres, ainsi qu'à leurs opérateurs désignés et, le cas échéant, aux autres acteurs éligibles du secteur postal élargi. Ces services seront mis en œuvre et réalisés à prix coûtant (sauf disposition contraire incluse dans les plans de développement régional de l'UPU), sous les auspices du Bureau international, et toujours sous réserve de l'accord préalable des parties concernées Cette proposition vise à renforcer la pertinence de l'organisation par rapport à son objectif principal d'exploiter le territoire postal unique dans un cadre réglementaire efficace	Plénière du CA

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 500
										12 500

Proposition de travail thématique n° 307 – Fonds pour l'amélioration de la qualité de service

Mandat, objectif et responsabilités

Mandat et objectif	Sous la responsabilité de
Améliorer significativement l'incidence globale du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS) grâce au renforcement des capacités, à une levée et gestion de fonds efficaces et à l'intégration de données rétrospectives avec des stratégies prospectives. En plaçant un intérêt stratégique sur ces domaines, le FAQS peut améliorer sa capacité à servir ses membres et à soutenir le développement postal mondial durable Renforcement des capacités: renforcer durablement les capacités des Pays-membres grâce à une collaboration stratégique avec des organisations internationales, à des partenariats et au partage des pratiques exemplaires. Cela comprend la mise en œuvre régulière de programmes de formation pour le personnel postal dans les domaines de l'adoption des technologies, du service clientèle et de la logistique. Ce sous-objectif vise aussi à moderniser les processus postaux par l'adoption de solutions numériques et par l'automatisation, tout en assurant une allocation efficace des ressources pour optimiser les opérations et soutenir les projets alignés sur la principale mission de l'UPU Levée et gestion de fonds: veiller à la contribution financière des Pays-membres dans les délais et envisager diverses sources de financement, y compris des partenariats avec des organisations internationales et le secteur privé. Cela viendra en combinaison avec une gestion financière prudente, des politiques claires, une budgétisation solide, un contrôle des dépenses et une gestion des risques. Pour garantir la transparence et la responsabilité, des rapports d'audit et financiers réguliers seront remis aux partenaires Dégager les enseignements tirés et appliquer aux propositions prospectives: dégager les enseignements tirés des projets financés par le FAQS déployés afin d'identifier les cas de réussite et les domaines qui pourraient nécessiter des améliorations. Les enseignements tirés seront partagés au moyen d'un répertoire des pratiques exemplaires. Couplée à des stratégies portées sur l'avenir qui tirent parti des connaissances axées sur les données, cette double approche permettra aux Pays-membres de l'UPU de développer des plans complets qui combleront les écarts tout en inscrivant la résilience dans leurs systèmes postaux. Cela garantit une amélioration continue et maximise les incidences des investissements du FAQS, conduisant ainsi à des services postaux mondiaux plus efficaces et efficaces	Conseil du FAQS

Budget pour 2026

N°	Budget ordinaire				Contributions volontaires				Vente de produits et services				Total (CHF)	
	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Personnel (m/h)			Total (CHF)		
	D	P	G		D	P	G		D	P	G			
1	0	0	0	0	0	33,6	103,2	9 536 160	11 301 600	0	0	0	0	11 301 600

3. Budget présenté par nature des charges et des produits

3.1 Charges relevant du budget ordinaire

Pour 2026, les charges du budget ordinaire se montent à 39 512 270 CHF et comprennent un montant de 3 000 000 CHF pour l'application des garanties de l'Union relatives à la Caisse de prévoyance (les 723 500 CHF restants sont financés par les entités extrabudgétaires). Ces charges comprennent également 450 000 CHF mis de côté pour commencer de financer le projet de rénovation du bâtiment.

Les investissements prévus en 2026 sont présentés dans le tableau I.

Tableau I – Investissements envisagés – Budget de 2026 (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Machines, mobilier et matériel	32 500
Total pour l'équipement	32 500
Sécurité informatique (remplacement des serveurs et consolidation)	161 600
Remplacement des ordinateurs portables	50 000
Remplacement du système Wi-Fi	28 000
Commutateurs de réseau	250 000
Total – Matériel informatique	489 600
Site Web de l'UPU	200 000
Mise à niveau du logiciel de comptabilité	135 000
Total – Logiciels informatiques	335 000
Système de conférences	150 000
Total – Bâtiment	150 000
Total – Investissements	1 007 100

L'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) a entraîné l'introduction de charges d'amortissement en 2011. Celles-ci ont une incidence directe sur le budget de l'Union. Le tableau II résume le montant des amortissements comptabilisés en tant que charges dans le budget ordinaire de l'Union.

Tableau II – Amortissements 2026 (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Amortissement</i>
Machines, mobilier et matériel	84 400
Équipement informatique et de communication	156 000
Logiciels	154 000
Véhicules	17 400
Bâtiment	948 200
Total des amortissements	1 360 000

Les autres charges du budget ordinaire figurent dans le tableau III et comprennent les frais de personnel et autres frais de fonctionnement.

Tableau III – Charges hors amortissements (en francs suisses)

Description	Montant
Coûts de personnel	26 462 462
Coopération au développement	2 659 418
Projets d'urgence et de solidarité	336 640
Autres charges de fonctionnement	5 243 750
Total des charges hors amortissements	34 702 270
Total des amortissements	1 360 000
Total des charges récurrentes	36 062 270
Allocation à la Caisse de prévoyance	3 000 000
Allocation au fonds pour le bâtiment	450 000
Total des charges	39 512 270

Le tableau IV contient un récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union.

Tableau IV – Récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

Description	Budget de 2026	Budget de 2025	Variation
Salaire et indemnités	17 842 462	17 621 140	1,3%
Charges sociales	8 195 000	8 085 000	1,4%
Recrutement et cessation de service	295 000	295 000	0,0%
Formation et autres coûts de personnel	130 000	159 700	-18,6%
Total des coûts de personnel	26 462 462	26 160 840	1,2%
Frais de voyages	459 600	577 550	-20,4%
Coopération au développement	2 659 418	2 540 418	4,7%
Projets d'urgence et de solidarité	336 640	336 640	0,0%
Conseil et services externes	2 307 650	2 275 107	1,4%
Frais généraux	988 900	987 400	0,2%
Équipement et fournitures	1 255 100	1 576 815	-20,4%
Charges d'amortissement	1 360 000	1 360 000	0,0%
Autres charges	232 500	247 500	-6,1%
Total des charges de fonctionnement	9 599 808	9 901 430	-3,0%
Total des charges récurrentes	36 062 270	36 062 270	0,0%
Allocation à la Caisse de prévoyance	3 000 000	3 000 000	0,0%
Allocation au fonds pour le bâtiment	450 000	450 000	0,0%
Total des charges	39 512 270	39 512 270	0,0%

3.2 Produits du budget ordinaire

Les sources de financement des charges du budget ordinaire sont les contributions des Pays-membres de l'Union et les recettes administratives.

Les contributions représentent la partie des ressources de l'Union financées par les Pays-membres. Pour 2026, elles s'élèvent à 38 462 777 CHF.

Les contributions pour les coûts de traduction en français s'élèvent à 164 000 CHF.

Tableau V – Récapitulatif des produits du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Budget de 2026</i>	<i>Budget de 2025</i>	<i>Variation</i>
A. Contributions des Pays-membres			
Contributions aux dépenses de l'Union	38 462 777	38 459 231	0,0%
Contributions aux frais de traduction française	164 000	164 000	0,0%
Total des contributions des Pays-membres	38 626 777	38 623 231	0,0%
B. Recettes administratives			
Produits des ventes de publications	25 000	39 000	-35,9%
Location des locaux	450 000	450 000	0,0%
Recettes diverses	410 493	400 039	2,6%
Total des recettes administratives	885 493	889 039	-0,4%
Total général	39 512 270	39 512 270	0,0%

3.3 Niveau des charges nettes de l'Union

Les charges nettes se composent des charges auxquelles on soustrait les recettes administratives. Les charges nettes sont financées par les contributions des Pays-membres.

Les charges nettes sont estimées à 38 626 777 CHF.

Tableau VI – Récapitulatif général (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Budget de 2026</i>	<i>Budget de 2025</i>	<i>Variation</i>
Charges récurrentes de l'Union			
Charges de personnel	26 462 462	26 160 840	1,2%
Coopération au développement	2 659 418	2 540 418	4,7%
Projets d'urgence et de solidarité	336 640	336 640	0,0%
Autres charges de fonctionnement du Bureau international (dont amortissements)	6 603 750	7 024 372	-6,0%
Total des charges récurrentes	36 062 270	36 062 270	0,0%
Allocation à la Caisse de prévoyance	3 000 000	3 000 000	0,0%
Allocation au fonds pour le bâtiment	450 000	450 000	0,0%
Total des charges	39 512 270	39 512 270	0,0%
Moins: recettes administratives	885 493	889 039	-0,4%
Charges nettes	38 626 777	38 623 231	0,0%
Contributions aux dépenses de l'Union	38 462 777	38 459 231	0,0%
Contributions aux frais de traduction française	164 000	164 000	0,0%
Total des contributions des Pays-membres	38 626 777	38 623 231	0,0%

Tableau VII – Plan d'affectation des postes de travail inclus dans le budget de 2026

Catégories Directions	Union							Total Union	Extrabudgétaire				Total général ¹
	Cadre Hors classe ²	P	G	Total	Non cadre P	G	Total		Hors classe	P	G ³	Total extrabudgétaire	
Bureaux du Directeur général et du Vice-Directeur général	2,0	0,0	3,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Administration et Cabinet (DACAB)	1,0	4,5	3,8	9,3	1,0	0,0	1,0	10,3	0,0	1,5	1,0	2,5	12,8
Finances (DFI)	1,0	5,0	5,5	11,5	0,0	0,0	0,0	11,5	0,0	1,8	3,8	5,6	17,1
Affaires juridiques (DAJ)	1,0	3,0	1,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Ressources humaines (DRH)	1,0	3,0	5,7	9,7	0,0	0,0	0,0	9,7	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7
Opérations postales (DOP)	2,0	13,9	9,5	25,4	1,0	0,0	1,0	26,4	0,0	21,5	10,8	32,3	58,7
Logistique (DL)	0,2	6,0	19,4	25,6	0,0	1,0	1,0	26,6	0,0	0,0	3,1	3,1	29,7
Centre de technologies postales (DCTP)	0,0	3,0	2,0	5,0	2,0	0,0	2,0	7,0	1,0	61,0	6,0	68,0	75,0
Politiques, régulation et marchés (DPRM)	1,8	13,4	3,3	18,5	3,0	1,5	4,5	23,0	0,0	7,0	0,0	7,0	30,0
Développement et coopération (DCDEV)	1,0	10,0	6,0	17,0	0,0	0,0	0,0	17,0	0,0	0,0	2,0	2,0	19,0
Total	11,0	61,8	59,2	132,0	7,0	2,5	9,5	141,5	1,0	92,8	26,7	120,5	262,0

¹ Fonctionnaires associés (détachés), contrats à court terme et stagiaires non compris.² Fonctionnaires élus et Directeurs.³ Fonctionnaires spécialistes et services généraux.

Annexes

1. Système de financement du budget de l'Union

1.1 Introduction

Le système de financement du budget de l'Union s'articule autour de trois piliers, à savoir:

- un premier pilier financé par les contributions nationales des Pays-membres et les recettes administratives, qui représente le budget ordinaire;
- un deuxième pilier financé par les contributions volontaires reçues par l'UPU, telles que les cotisations pour les organes financés par les utilisateurs, les contributions volontaires affectées et non affectées et les autres contributions financières;
- un troisième pilier financé par la vente de produits et services.

Il est donc indispensable que toutes les activités relevant des deuxième et troisième piliers soient autofinancées.

1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l'Union

Tableau X – Récapitulatif des types de produits par pilier

<i>Pilier</i>	<i>Types d'activités financées</i>	<i>Principale source de financement</i>	<i>Type de financement</i>
1 – Budget ordinaire	Charges de l'Union	Pays-membres	Contributions statutaires des Pays-membres
2 – Contributions volontaires	Coopérative télématique, EMS, UPU*Clearing, etc.	Opérateurs désignés	Autres contributions annuelles
	Contributions au FAQS, contributions volontaires affectées et non affectées et autres contributions financières	Opérateurs désignés et toute autre source de financement (y compris privée)	Contributions volontaires
3 – Ventes de produits et de services	POST*CODE, WNS, codes à barres, produits du CTP et autres ventes	Toute source de financement (y compris privée) générant des produits provenant de services rendus	Ventes

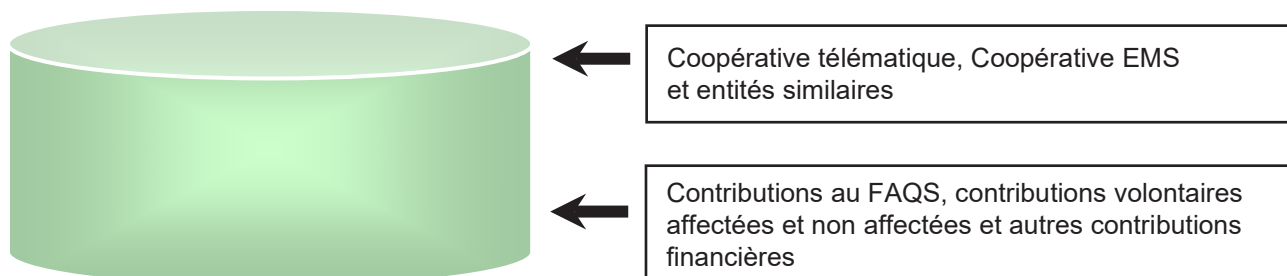
1.3 Fonctionnement des trois piliers

a) Premier pilier

Le premier pilier, le plus important, représente le budget ordinaire de l'Union, financé par les contributions nationales des Pays-membres, auquel est appliqué un plafond budgétaire fixé par le Congrès.

b) Deuxième pilier

Le deuxième pilier représente les contributions volontaires reçues par l'UPU, telles que les cotisations pour les organes financés par les utilisateurs, les contributions volontaires affectées et non affectées et les autres contributions financières. Les activités des organes financés par les utilisateurs, comme la Coopérative télématique et la Coopérative EMS, sont financées par les cotisations annuelles versées par leurs membres.



La Coopérative télématique, la Coopérative EMS et les entités similaires sont, par définition, des centres auto-financés, avec des recettes affectées aux dépenses pour parvenir à l'équilibre financier, alors que, dans le cadre du budget ordinaire de l'Union, les recettes ainsi que les dépenses sont fixées par le CA.

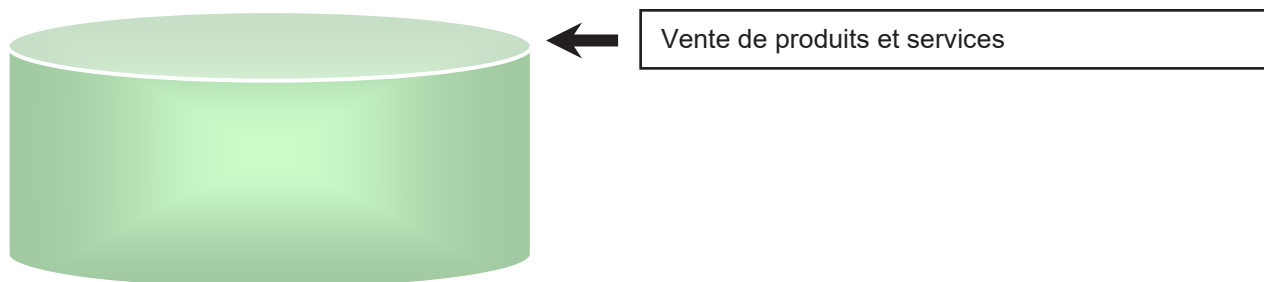
Les autres sources de contributions volontaires permettent aux Pays-membres, opérateurs désignés et autres donateurs publics et privés de répondre à certains besoins de financement. Les fonds versés sont des fonds volontaires affectés ou non affectés, en fonction des souhaits des donateurs et des priorités accordées aux activités correspondantes.

En raison de sa nature extrabudgétaire, ce pilier de financement n'est pas concerné par le plafond budgétaire fixé par le Congrès. Les caractéristiques du deuxième pilier sont les suivantes:

- Apporter les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie postale mondiale.
- Mieux répondre aux attentes des Pays-membres en matière d'assistance technique et de coopération au développement.
- Possibilité pour les donateurs de décider des montants qu'ils souhaitent verser durant une période de temps à leur convenance.

c) Troisième pilier

Le troisième pilier est destiné à financer les activités de l'UPU par le biais de la vente de produits et services. Il intègre donc les recettes issues de la vente des produits et services fournis par l'UPU.



1.4 Détermination de la valeur de l'unité de contribution dans le cadre du système de financement du budget de l'Union

La valeur de l'unité de contribution se base sur le montant des charges récurrentes nettes inscrites au budget de l'Union approuvé par le CA et sur le nombre total d'unités de contribution.

Pour 2026, les valeurs des unités de contribution (en francs suisses) ont été calculées sur la base du mécanisme de contribution adopté au Congrès d'Abidjan:

Charges nettes pour 2026 (a)	38 626 777
Contributions au Service de traduction français (b)	164 000
Contributions aux dépenses de l'Union (a – b)	38 462 777
Nombre total d'unités de contribution (c)	864,1
Montant de l'unité de contribution – groupe 1	44 270
Montant de l'unité de contribution – groupe 2	47 300

2. Contributions des Pays-membres

2.1 Introduction

Le tableau VIII présente l'évolution des contributions depuis 1999.

2.2 Évolution des contributions dans le temps

Tableau VIII – Évolution des contributions depuis 1999 (en francs suisses)

Année	Nombre total d'unités de contribution	Montant de l'unité de contribution	Montant total facturé
1999	908,5	37 280	33 868 880
2000	907	37 280	33 812 960
2001	878	39 110	34 338 580
2002	878	39 110	34 338 580
2003	877	39 360	34 518 720
2004	877	39 360	34 518 720
2005	865	39 360	34 046 400
2006	865	39 360	34 046 400
2007	867,5	39 990	34 691 325
2008	867,5	39 990	34 691 325
2009	864,5	40 993	35 438 449
2010	864,5	40 993	35 438 449
2011	864	41 770	36 089 280
2012	865,5	41 770	36 151 935
2013	852,5	41 770	35 608 925
2014	852,5	41 770	35 608 925
2015	852,5	41 770	35 608 925
2016	854,5	41 770	35 692 465
2017	830,5	43 526	36 148 343
2018	830,5	43 526	36 148 343
2019	830,5	43 526	36 148 343
2020	821,8	46 000	37 802 800
2021	821,3	46 000	37 779 800
2022	819,3	46 000	37 687 800
2023	865,8	43 500 (groupe 1) 46 000 (groupe 2)	37 812 300
2024	864,8	44 270 (groupe 1) 46 810 (groupe 2)	38 437 096
2025	865,3	44 270 (groupe 1) 46 810 (groupe 2)	38 459 231
2026	864,1	44 270 (groupe 1) 47 300 (groupe 2)	38 462 777

3. Changements de classes de contribution par rapport au Programme et budget de 2025

Les changements ci-après prendront effet à compter de l'exercice de 2026:

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'unité de contribution en 2025</i>	<i>Nombre d'unité de contribution en 2026</i>	<i>Évolution</i>
Canada	40	38	–2
Chine	40	42	+2
Etats-Unis d'Amérique	60	62	+2
Finlande	10	8	–2
Japon	55	57	+2
Pakistan	9	8	–1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	50	48	–2
Samoa	0,1	1	+0,9
Sao Tomé-et-Principe	0,1	1	+0,9
Territoires d'outre-mer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	4	2	–2
Évolution totale			–1,2

4. Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2026

Unités
de contribution

Classe de 62 unités

- | | | |
|----|-----------------------|----|
| 1. | États-Unis d'Amérique | 62 |
|----|-----------------------|----|

Classe de 57 unités

- | | | |
|----|-------|----|
| 1. | Japon | 57 |
|----|-------|----|

Classe de 50 unités

- | | | |
|----|-----------|-----|
| 1. | Allemagne | 50 |
| 2. | France | 50 |
| | | 100 |

Classe de 48 unités

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 48 |
|----|---|----|

Classe de 42 unités

- | | | |
|----|--|-----|
| 1. | Chine | 42 |
| | <i>Y compris: – Hongkong, Chine, contribution volontaire de la Chine</i> | 1 |
| | <i>– Macao, Chine, contribution volontaire de la Chine</i> | 0,5 |

Classe de 38 unités

- | | | |
|----|--------|----|
| 1. | Canada | 38 |
|----|--------|----|

Unités
de contribution**Classe de 27 unités**

1.	Italie	27
----	--------	----

Classe de 25 unités

1.	Espagne	25
----	---------	----

Classe de 20 unités

1.	Arabie saoudite	20
2.	Australie	20
3.	Fédération de Russie	20
4.	Inde	<u>20</u>
		80

Classe de 15 unités

1.	Belgique	15
2.	Pays-Bas (Royaume des)	15
3.	République de Corée	15
4.	Suède	15
5.	Suisse	<u>15</u>
		75

Classe de 10 unités

1.	Afrique du Sud	10
2.	Brésil	10
3.	Danemark	10
4.	Mexique	10
5.	Norvège	<u>10</u>
		50

Classe de 8 unités

1.	Finlande	8
2.	Pakistan	<u>8</u>
		16

Classe de 6 unités

1.	Autriche	6
2.	Pologne	<u>6</u>
		12

Classe de 5 unités

1.	Algérie	5
2.	Égypte	5
3.	Hongrie	5
5.	Indonésie	5
5.	Iran (République islamique d')	5
6.	Koweït	5
7.	Maroc	5
8.	Nigéria	5
9.	Nouvelle-Zélande	5

Unités
de contribution

10.	Tchéquie	5
11.	Tunisie	5
12.	Türkiye	5
13.	Ukraine	<u>5</u>
		65

Classe de 4 unités

1.	Singapour	4
----	-----------	---

Classe de 3 unités

1.	Argentine	3
2.	Bangladesh	3
3.	Bulgarie	3
4.	Chili	3
5.	Colombie	3
6.	Côte d'Ivoire	3
7.	Ghana	3
8.	Grèce	3
9.	Irlande	3
10.	Israël	3
11.	Kenya	3
12.	Malaisie	3
13.	Portugal	3
14.	Roumanie	3
15.	Slovaquie	3
16.	Sri Lanka	3
17.	Thaïlande	3
18.	Uruguay	3
19.	Zimbabwe	<u>3</u>
		57

Classe de 2 unités

1.	Qatar	2
2.	Territoires d'outre-mer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	<u>2</u>
		4

Classe de 1 unité

1.	Albanie	1
2.	Arménie	1
3.	Aruba, Curaçao et S. Maarten	1
4.	Azerbaïdjan	1
5.	Bahamas	1
6.	Bahreïn	1
7.	Barbade	1
8.	Bélarus	1
9.	Belize	1
10.	Bhoutan	1
11.	Bolivie (État plurinational de)	1
12.	Bosnie-Herzégovine	1
13.	Botswana	1
14.	Brunéi Darussalam	1
15.	Cabo Verde	1

Unités
de contribution

16.	Cambodge	1
17.	Cameroun	1
18.	Chypre	1
19.	Congo	1
20.	Costa Rica	1
21.	Croatie	1
22.	Cuba	1
23.	El Salvador	1
24.	Émirats arabes unis	1
25.	Équateur	1
26.	Estonie	1
27.	Eswatini	1
28.	Fidji	1
29.	Gabon	1
30.	Géorgie	1
31.	Guatemala	1
32.	Guinée équatoriale	1
33.	Guyana	1
34.	Honduras	1
35.	Iraq	1
36.	Islande	1
37.	Jamaïque	1
38.	Jordanie	1
39.	Kazakhstan	1
40.	Kirghizistan	1
41.	Lettonie	1
42.	Liban	1
43.	Libye	1
44.	Liechtenstein	1
45.	Lituanie	1
46.	Luxembourg	1
47.	Macédoine du Nord	1
48.	Madagascar	1
49.	Maldives	1
50.	Malte	1
51.	Maurice	1
52.	Monaco	1
53.	Mongolie	1
54.	Monténégro	1
55.	Myanmar	1
56.	Namibie	1
57.	Nicaragua	1
58.	Oman	1
59.	Ouzbékistan	1
60.	Panama	1
61.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1
62.	Paraguay	1
63.	Pérou	1
64.	Philippines	1
65.	République arabe syrienne	1
66.	République démocratique du Congo	1
67.	République de Moldova	1
68.	République dominicaine	1
69.	République populaire démocratique de Corée	1
70.	Saint-Marin	1
71.	Samoa	1

Unités
de contribution

72.	Sao Tomé-et-Principe	1
73.	Sénégal	1
74.	Serbie	1
75.	Slovénie	1
76.	Suriname	1
77.	Tadjikistan	1
78.	Trinité-et-Tobago	1
79.	Turkménistan	1
80.	Vanuatu	1
81.	Vatican	1
82.	Venezuela (République bolivarienne du)	1
83.	Viet Nam	<u>1</u>
		83

Classe de 0,5 unité

1.	Afghanistan	0,5
2.	Angola	0,5
3.	Bénin	0,5
4.	Burkina Faso	0,5
5.	Burundi	0,5
6.	Comores	0,5
7.	Djibouti	0,5
8.	Érythrée	0,5
9.	Éthiopie	0,5
10.	Gambie	0,5
11.	Guinée	0,5
12.	Guinée-Bissau	0,5
13.	Haïti	0,5
14.	Îles Salomon	0,5
15.	Lesotho	0,5
16.	Libéria	0,5
17.	Malawi	0,5
18.	Mali	0,5
19.	Mauritanie	0,5
20.	Mozambique	0,5
21.	Népal	0,5
22.	Niger	0,5
23.	Ouganda	0,5
24.	République centrafricaine	0,5
25.	République démocratique populaire lao	0,5
26.	République-Unie de Tanzanie	0,5
27.	Rwanda	0,5
28.	Sierra Leone	0,5
29.	Somalie	0,5
30.	Soudan	0,5
31.	Soudan du Sud	0,5
32.	Tchad	0,5
33.	Timor-Leste	0,5
34.	Togo	0,5
35.	Yémen	0,5
36.	Zambie	<u>0,5</u>
		18,0

Unités
de contribution**Classe de 0,1 unité**

1.	Antigua-et-Barbuda	0,1
2.	Dominique	0,1
3.	Grenade	0,1
4.	Kiribati	0,1
5.	Nauru	0,1
6.	Sainte-Lucie	0,1
7.	Saint-Kitts-et-Nevis	0,1
8.	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,1
9.	Seychelles	0,1
10.	Tonga (y compris Niuafo'ou)	0,1
11.	Tuvalu	<u>0,1</u>
		1,1

Total général: 192 Pays-membres**864,1**

